

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 19 novembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 13 novembre 2015

Publié le 20 novembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 62

ABSTENTION : 14 - CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENU
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLESEGER	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	

### Membres absents :

M. Édouard CAVIN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean DUBUET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
Mme Lydie CHAMPION	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**GIP MDEF-PLIE - Adhésion à la convention constitutive du GIP MDEF de l'agglomération dijonnaise 2016-2021- Validation de la charte des points relais et des territoires 2016-2021- Approbation du protocole PLIE 2016-2020**

La loi du 13 février 2008, relative à la réforme du service public de l'emploi a pérennisé le réseau des Maisons de l'emploi et de la formation, **la présence de proximité en lien avec les collectivités territoriales demeurant l'armature de cette organisation.**

L'arrêté du 21 décembre 2009 portant sur le cahier des charges des maisons de l'emploi et celui du 18 décembre 2013 portant avenant au cahier des charges font évoluer le positionnement et l'offre de services des maisons de l'emploi.

Il est nécessaire de recréer un cadre juridique et d'offrir un cadre d'action stable au GIP pour les années à venir au travers de :

- la convention constitutive de la MDEF 2016-2021 ;
- la charte des points-relais et des territoires 2016- 2021 ;
- le protocole du PLIE 2016- 2020.

**La convention constitutive 2016-2021**

La convention constitutive de la MDEF 2011 - 2014 arrivée à échéance a fait l'objet d'un avenant permettant son prolongement sur l'année 2015.

La modification porte sur le recentrage des missions de la MDEF sur 2 axes :

- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement local de l'emploi.

**La charte des points-relais et des territoires 2016- 2021**

La charte partenariale est modifiée pour traduire l'offre de service de la MDEF qui a perdu son rôle d'animation globale des territoires. La charte propose d'acter le rôle moteur des élus du territoire, de l'engagement des partenaires et du nouveau positionnement de la MDEF. Son offre de services s'adresse aux publics, aux entreprises et aux collectivités. Cette offre de service potentielle sera élaborée avec les élus pour recueillir les besoins spécifiques de leur territoire.

Pour les publics, l'offre de services porte sur :

- la mission traditionnelle d'accueil, d'information et d'orientation des publics ;
- l'inscription des demandeurs d'emploi à Pôle emploi ;
- l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel et de formation, et de recherche d'emploi.

Pour les entreprises :

- un appui dans leurs recrutements individuels et collectifs ;
- un soutien à la gestion des emplois et des compétences (actions de diagnostic pour appréhender les mutations économiques et l'incidence sur l'emploi, préparer les publics aux mutations ainsi que les services RH des entreprises, aider à l'élaboration des contenus de formation ).

Pour les collectivités et leur services développement économique :

- un apport d'expertise et d'ingénierie ;
- un renforcement de la relation économie-emploi dans leurs projets ;
- un apport dans la relation aux entreprises du territoire.

Pour assurer la pérennité des lieux d'accueil de proximité dans les zones rurales ou urbaines éloignées, la MDEF envisage leur évolution vers les nouvelles Maisons de services au public. Ce dispositif permet d'introduire, avec l'offre liée à l'emploi, d'autres services (des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, ainsi que des services privés).

### **Le protocole du PLIE de l'agglomération dijonnaise.**

Le protocole est un accord multipartite qui sera signé entre le Grand Dijon, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, qui fixe les objectifs stratégiques du dispositif PLIE sur la période 2016- 2020.

Au regard de l'évolution du contexte socio-économique (une économie rattrapée par la crise, une précarisation de l'emploi, un recours important aux formes particulières d'emploi, une demande d'emploi en hausse et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à développer), le nouveau protocole du PLIE fixe les objectifs quantitatifs suivants :

- 3 500 nouvelles personnes soit 700 entrées annuelles, avec pour cible les demandeurs d'emploi de plus de 12 mois, bénéficiaires des minima sociaux, ou personnes connaissant des risques d'exclusion et sollicitant un accompagnement ;
- 1 400 parcours annuels (à effectif constant et du nombre de bénéficiaires qui glisseront d'une année sur l'autre) ;
- 1 750 sorties positives soit 350 personnes annuellement amenées à l'emploi durable (après 6 mois passés sur un poste de travail, une création d'activité ou une formation qualifiante).

Trois axes animent la logique d'intervention du PLIE pour 2016-2020 :

- l'accompagnement des participants et la construction du parcours jusqu'à l'emploi ;
- l'animation des partenariats ;
- le pilotage du dispositif.

Le nouveau plan d'action pour 2016-2020 s'articule pour chacun des trois axes d'objectifs stratégiques :

#### **- cinq objectifs stratégiques pour l'axe animation :**

- disposer d'une offre de services de proximité ;
- mettre en place un accompagnement individualisé et renforcé ;
- préparer l'intégration de l'entreprise ;
- développer les clauses d'insertion dans les marchés publics au profit des participants du PLIE ;
- expérimenter de nouvelles pratiques d'accompagnement et de préparation des publics ;

#### **- deux objectifs stratégiques pour l'axe animation des partenariats :**

- se positionner comme l'animateur du réseau des acteurs de l'insertion, notamment en intégrant les plans d'insertion départementaux, (PDI/PTI) ;
- poursuivre la professionnalisation des référents ;

#### **- deux objectifs stratégiques pour l'axe pilotage :**

- la sécurisation de l'activité du PLIE par des prescriptions de qualité ;
- la gestion, le suivi et le pilotage de l'activité par la garantie des ressources humaines et financières.

**Les financements sollicités par la MDEF auprès du Grand Dijon pour 2016** et notamment au titre du PLIE seront présentés à la commission du 1er décembre 2015.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention constitutive 2016-2021 ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention constitutive du GIP MDEF 2016-2021 ;
- **d'approuver** le protocole du PLIE 2016- 2020 ;
- **d'autoriser** le Président à signer le protocole du PLIE 2016-2020 ;
- **de signer** la charte des points relais et des territoires 2016- 2021 ;
- **d'autoriser** le Président à valider la charte des points relais et des territoires 2016- 2021 ;
- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.